

Annexe 10-1 : CONTESTATION DES ELEMENTS DU BAREME
à retourner par mél à pole1d44-mouvement@ac-nantes.fr au plus tard le 20 mai 2025

NOM D'USAGE : NOM PATRONYMIQUE : PRENOM :
 Adresse mél professionnelle : @ac-nantes.fr Téléphone :

LIBELLES DES ELEMENTS DE BAREME	A compléter par l'enseignant				Partie réservée à l'administration	
	Points affichés sur SIAM	Points demandés par l'enseignant	Justificatifs déjà fournis par l'enseignant	Justificatifs complémentaires joints à la contestation et commentaires éventuels	DECISION SRH : nombre de points validés	Commentaires
SITUATION FAMILIALE						
Rapprochement de conjoint (RC)						
Points d'éligibilité Rapprochement de conjoint (150 points forfaits + 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants) - 40 kms entre les lieux d'exercice professionnel						
Autorité parentale conjointe (APC)						
Points d'éligibilité APC (150 points forfaits + 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants) - 40 kms entre les résidences professionnelles de l'enseignant et privée de l'ex-conjoint						
LIBELLES DES ELEMENTS DE BAREME	Points affichés sur SIAM	Points demandés par l'enseignant	Description des justificatifs fournis par l'enseignant	Description des justificatifs complémentaires joints à la réclamation	DECISION SRH : nombre de points validés	Commentaires
SITUATION PERSONNELLE						
Point liés à la situation de handicap						
BOE (100 points)						
Appui médical Agent BOE, conjoint BOE, enfant BOE ou situations médicales graves d'un enfant de 20 ans (800 pts)						
EXPERIENCE ET PARCOURS PROFESSIONNEL						
Mesure de carte scolaire						
Mesure de carte scolaire (600 points)						
Zones présentant des difficultés de recrutement						
voir liste (90 points au bout de 3 ans, puis 30 points par année supplémentaire dans la limite de 150 points)						
Enseignement sur un poste POP 27 points à partir de 3 ans d'ancienneté sur le poste						
CLA 27 points à partir de 3 ans d'ancienneté sur le poste						
Ancienneté de service						
AGS x 5						
Ancienneté de poste après 3 ans d'exercice titulaire (2 points par an + 10 points par tranche de 5 ans dans la limite de 24 points)						
Ancienneté de fonction sur un poste						
Education prioritaire (90 points en REP+ ou 45 points en REP à partir de 5 ans)						
Enseignement spécialisé exercice à titre définitif avec titre (90 points à partir de 5 ans)						
Enseignement spécialisé exercice à titre provisoire sans titre (15 points par année dans la limite de 75 points)						
Faisant fonction de directeur - poste vacant au mouvement N-1 (600 points sur le poste de direction en voeu 1)						
Intérim de direction d'école - poste non vacant au mouvement N-1 (600 points sur poste de direction libéré si voeu n°1 ou 30 points sur autre vœux direction d'école)						
CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE						
Répétition du vœu						
Vœu préférentiel (5 points par an)						
SITUATIONS PARTICULIERES						
Réintroduction sur congé parental et CLD (600 points)						
Réintroduction suite à détachement (450 points)						
TOTAL BAREME INDIVIDUEL						
TOTAL BAREME						

Communication de la réponse à l'enseignant le

Le